

LABEL ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS



CAMPAGNE 2024

PV DES DÉLIBÉRATIONS DU JURY ACADÉMIQUE

Le jury académique du Label Egalité filles-garçons¹ s'est réuni le 6 mars 2024. Il a examiné les 51 candidatures au label EFG et Label EFG Junior qui lui sont parvenues.

A/ LE PALMARÈS

La campagne 2024 se caractérise par l'**élargissement de la démarche de labellisation au premier degré** d'une part, et par un **accroissement significatif du nombre des candidatures** d'autre part : **+ 46% de candidatures** par rapport à la campagne 2023.

Ces candidatures émanent des 5 départements de l'académie.

Le jury souligne l'**intérêt des écoles et établissements situés en REP et REP+** pour la question de l'EFG (13 candidatures, 9 établissements labellisés). Il encourage vivement cette dynamique qui s'inscrit parfaitement dans l'axe 1 du projet académique.

Au regard des critères de sélection affichés dans le carnet de bord du Label, le jury a établi un [palmarès de 41 écoles et établissements](#), dont :

- 35 dans le niveau 1** (Engagement)
- 4 dans le niveau 2** (Approfondissement)
- 2 dans le niveau 3** (Expertise).

Ce palmarès 2024 porte à 61 le nombre d'écoles et d'établissements labellisés dans l'académie de Bordeaux, avec 3 établissements classés au niveau 3. [Voir la cartographie des établissements labellisés.](#)

B/ REMARQUES SUR LE PLAN QUANTITATIF

La clé de répartition :

- Géographique**

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques
Candidats	6	21	6	8	10
Labellisés	3	17	3	8	10

¹ Le jury académique est composé des personnels suivants : référente académique Égalité FG, CM Égalité FG, CT premier degré, IA IPR Éducation prioritaire, référents et référentes Genre des DSDEN.

✓ Selon le type d'établissements

Cette édition du Label distingue :

- 7 écoles élémentaires
- 23 collèges
- 1 E.R.E.A
- 10 lycées, dont 5 LGT et 5 LP

✓ Les écoles et établissements labellisés sont tous issus du secteur public cette année.

C/ REMARQUES QUALITATIVES

Les membres du jury souhaitent communiquer les éléments suivants :

- 1/ La mobilisation des personnels sur la thématique de l'EFG et la prévention des LGBTphobies est remarquable à la fois par la participation de personnels pluri catégoriels, la mobilisation des élèves et la qualité des projets soumis à l'examen du Jury, qui constate dans le même temps une évolution significative : la reconnaissance de l'engagement des personnels se traduit assez souvent par l'attribution d'une (ou plusieurs) IMP aux référentes et référents. Il encourage la mise en place de ces dispositions, qui sont constitutives de la qualité des projets.
- 2/ En général, les candidatures sont de bonne, voire très bonne tenue : certains établissements prennent la peine d'étayer leur démarche par un autodiagnostic approfondi, s'appuyant sur différents éléments du climat scolaire (assiduité & décrochage, régulation & sanctions, etc.), des performances des élèves, l'analyse des trajectoires d'orientation, enfin des appréciations pertinentes relatives à la mixité dans les espaces et les activités pédagogiques.

Dans certains cas, la démarche s'accompagne de la définition d'un tableau de bord généré permettant le suivi des progrès.

Dans le premier degré, le Jury constate la mise en place progressive d'une dynamique de suivi de projet relatif aux enjeux de l'EFG, et s'en félicite.

Les dossiers qui n'étaient pas convenablement étayés n'ont pas été retenus.

- 3/ L'éducation artistique et culturelle (EAC) comme vecteur d'égalité est souvent appréhendée de façon intéressante, à travers des actions multi modulaires, reposant sur une grande diversité de partenariats, souvent de qualité, dans les champs différents : le théâtre, la danse contemporaine, la musique et le chant, l'écriture, la BD, la création de médias scolaires (clips, émissions de radio, etc.), et la reprise des sujets dans le cadre de la classe à travers des pratiques pédagogiques ajustées et une multitude d'entrées disciplinaires.

Le jury se félicite de ce foisonnement qualitatif exceptionnel. Il relève avec intérêt ici la part active des professeurs documentalistes et aussi des personnels d'éducation, à la fois dans l'appropriation d'une culture de l'égalité et du respect, mais aussi dans la mise en œuvre de projets relevant de l'EMI ou le soutien aux actions conduites par leurs collègues.

Toutefois, le Jury relève parfois une compréhension incomplète de ce qu'est l'EAC. Pour rappel, l'EAC ne peut se réduire à l'exposition à/la rencontre avec une œuvre de l'esprit. L'EAC comprend les dimensions d'acquisition de connaissances, ainsi que la pratique artistique. Cette pratique, en particulier lorsqu'elle fait l'objet d'une restitution devant les pairs et les familles, permet de défiger considérablement les stéréotypes de genre, car elle enclenche des mécanismes de co-éducation.

[Voir PV juin 2023, points 4 et 6.](#)

- 4/ Le Jury relève avec intérêt la multiplication des actions initiées par les élèves. Qu'elles soient le fait d'élus au CVL ou au CVC, d'éco-délégués, d'ambassadeurs et ambassadrices, de sentinelles associées au programme pHARe, ces initiatives sont créatives et souvent très intéressantes. Signalons, à titre d'exemple, la constitution d'une Commission d'élèves visant l'adoption de codes de communication égalitaire ou bien l'analyse des représentations genrées dans les manuels, la réalisation d'un *escape game*, de clips vidéos pour prévenir le cybersexisme, la réalisation d'un banc de l'amitié aux couleurs LGBT, etc.

- 5/ Au chapitre des pistes d'amélioration, le Jury académique fait les propositions les suivantes :
 - a. Dans certains établissements, la démarche d'autodiagnostic doit être significativement améliorée : s'inspirant de la méthode scientifique, le Jury invite à distinguer tout d'abord les constats, ensuite les hypothèses, lesquelles hypothèses se déclinent en actions et projets visant l'atteinte d'objectifs, enfin la vérification des hypothèses par le relevé d'indicateurs.
Dans cet esprit, le Jury indique que la démarche de labellisation peut faire l'objet d'un accompagnement personnalisé. Il renvoie aussi au [Vade-mecum Agir pour réaliser l'égalité filles-garçons](#), ainsi qu'au [PV de juin 2023](#), point 3.

b. L'offre de formation dans le champ de l'EFG inscrite au catalogue de l'EAFIC est insuffisamment saisie à ce stade, notamment dans le cadre des FCIL (formation collective d'initiative locale). Le Jury invite les équipes à se projeter à travers la définition d'un plan pluriannuel de formation des personnels. Il renvoie à ce titre à cette offre régulièrement actualisée et étoffée, et par ailleurs strictement indexée à la démarche de labellisation.

Dans le premier degré, la formation des enseignants gagnerait à prendre en compte la dimension EFG dans la construction des apprentissages. La feuille de route du Comité académique des savoirs fondamentaux place comme priorité de réduire les inégalités entre les filles et les garçons dans les réussites en mathématiques qui se posent dès le cycle 2. De fait, ces enjeux pourront s'inscrire dans les contenus des formations densifiées, des formations départementales ou de circonscription maths/français, ou encore dans les formations modulaires.

c. La démarche partenariale sur les questions d'EFG et de prévention des LGBTphobies peut être renforcée : les services déconcentrés de l'État (les délégations départementales aux droits des femmes), les partenaires associatifs (notamment les associations agréées), les partenaires culturels (certains sont éligibles au Pass culture) et économiques, les universitaires, etc., sont autant de relais de notre action publique sur des sujets de société à entrevoir de manière systémique.

d. L'éducation à la sexualité doit faire l'objet d'un renforcement, notamment au titre des actions engagées par le CESCE. Cette éducation est pensée dans son étroite articulation avec la question de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons. Ici, les nouveaux programmes fournis par la tutelle nous aideront à entrevoir des entrées multi modulaires, engageant l'interdisciplinarité.

D/ REMARQUES DIVERSES :

1/ Le Jury rappelle les termes de la Feuille de route du CAESCE ([voir la Feuille de route du CAESCE](#)). Cette feuille de route fournit un cap utile.

2/ Au titre de la co-éducation, le Jury signale des initiatives intéressantes : la mobilisation des familles dans le cadre de la marche Octobre rose, la création de cafés des parents, mais aussi, dans le champ de la régulation des incivilités ou violences commises par les élèves, la mobilisation des deux parents dans le travail éducatif, avec une attention à l'endroit des pères.

3/ Les référents et référentes EFG des établissements labellisés sont signalées dans la cartographie. Aussi, il est loisible à un binôme de référents de s'adresser à un binôme de référents d'un établissement voisin ou de même nature, par exemple, dans une logique de réseaux. Cette logique de réseaux (nous parlons de rhizomes) sera à l'avenir renforcée.

*Pour le Jury académique, PV établi
par Sandra Barrère, référente académique EFG & prévention des LGBTphobies
Le 26 mars 2024*